

GUIDE MODE D'EMPLOI

CAMPAGNE 2020 « PROJET SPORTIF FEDERAL FFVoile » (PSF FFVoile)



Table des matières

Eléments de contexte	3
Orientations et priorités de la FFVoile pour la campagne 2020	4
Développement des pratiques	4
Sport Santé Bien Être	5
Ethique et citoyenneté	6
Calendrier prévisionnel	7
Stratégie fédérale en faveur de l'emploi	9
Foire Aux Questions	10
Annexes	12
<i>Note au lecteur</i> :	12



Eléments de contexte

2019 a été l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport. Désormais, la distribution d'une partie des cofinancements destinés aux associations sportives se fait sur la base des projets sportifs présentés par les Fédérations.

Né le 24 avril 2019, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Nationale du Sport (ANS) a repris les missions qui étaient dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), structure qui n'existe plus en 2020. Tout en restant l'agent comptable des subventions, **L'ANS confie aux fédérations sportives les fonctions d'instruction et de sélection des projets associatifs à soutenir en lien avec les priorités fédérales de développement.**

L'objet étant de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales et d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici Paris 2024.

Pour ce faire, **il est notamment demandé aux fédérations de satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires ; et de privilégier les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales.**

Dans le cadre de la répartition des crédits, il est demandé aux fédérations d'avoir une attention particulière aux crédits réservés aux clubs, à la structuration des différents échelons et aux demandes émanant des territoires d'Outre-mer.

Les territoires suivants restent sur le fonctionnement précédent et ce sont les collectivités ou services déconcentrés de l'Etat qui sont en charge de la distribution des subventions aux associations sportives : Corse, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.



Orientations et priorités de la FFVoile pour la campagne 2020

Le [PSF FFVoile](#) traduit les orientations stratégiques de développement du réseau de la FFVoile d'ici à 2024. Celles-ci, ainsi que les priorités qui en découlent, ont notamment été définies en s'appuyant sur les réponses reçues à la suite de la concertation nationale, organisée de Mars à Juillet 2019 : « Questionnaire aux clubs de voile », envoyée par email à l'ensemble des structures affiliées.

Le PSF FFVoile sera soutenu en 2020 à la même hauteur que l'ancien dispositif CNDS Développement 2019. Ce crédit doit permettre le soutien en amorçage des projets qui s'inscriront simultanément dans les objectifs structurants du PSF (« *L'accès à l'eau pour tous* », p.24 / « *Le Club au cœur du projet* » p.26) de la FFVoile et dans les objectifs opérationnels fixés par l'ANS (« *Développement des pratiques* », « *Sport santé bien être* », « *Ethique et Citoyenneté* »).

Ce guide mode d'emploi est conçu pour vous aider à orienter vos projets dans votre demande de cofinancement. **Pour être éligible à l'aide d'amorçage en cofinancement, les projets qui seront déposés au PSF FFVoile devront répondre aux objectifs opérationnels prioritaires définis ci-après et devront être articulés en cohérence avec le projet territorial dans lequel ils s'inscrivent.**



Développement des pratiques

Par développement des pratiques, il est attendu que les territoires et les structures affiliées améliorent qualitativement et durablement leur positionnement socio-économique et leur fonctionnement dans le but d'augmenter leur nombre de pratiquant (e) s afin d'atteindre l'objectif fédéral de 500 000 licences et titres de participation d'ici à 2024.

Attentes et orientations pour les territoires

- Disposer d'un schéma territorial de déploiement en lien avec les attentes et orientations fixées aux clubs affiliés, avec stratégie, objectifs, indicateurs et plan d'actions à l'horizon 2024.
- Identifier un référent et une commission chargés de relayer la politique de développement permettant de garantir la pratique des activités nautiques pour tous les publics.

Attentes et orientations pour les clubs

- Favoriser l'accueil des publics féminins :
 - o Formation des publics féminins.
 - o Recrutement de nouvelles pratiquantes, encadrantes, dirigeantes.
 - o Développement de la pratique mixte.
 - o Fidélisation des pratiquantes licenciées ou titrées.
 - o Attractivité et aménagement des pratiques et des infrastructures.
- Améliorer l'accessibilité des pratiques pour tous les publics (Adultes, Personnes en situation de handicap, Entreprises, etc.) :

- Ouverture du club le week-end.
- Ouverture du club 7 jours sur 7.
- Offres d'abonnement jours / mois / année.
- Digitalisation des offres.
- Organisation d'espaces de pratique libre et surveillée.
- Accès innovant aux premiers niveaux de compétition pour les primo accédants (5b, 5c)
- Améliorer la qualité des offres de pratiques :
 - Formation accueil, marketing, ventes, fidélisation.
 - Formation nouveaux supports.
 - Organisation collective de certification des niveaux techniques (1 à 3).
 - Sécurisation des pratiques, des sites et des matériels.

Sport Santé Bien Être

Par Sport Santé Bien Être, il est attendu que les territoires et les structures affiliées mettent en œuvre des politiques et des actions qui valorisent les bienfaits psychologiques et physiologiques de la pratique d'une activité nautique.

Attentes et orientations pour les territoires

- Disposer d'un schéma territorial de déploiement du Sport Santé Bien Être en lien avec les attentes et orientations fixées aux clubs affiliés, avec stratégie, objectifs, indicateurs et plan d'actions à l'horizon 2024.
- Identifier un référent et une commission chargés de relayer la politique « sport santé bien être » permettant de garantir la pratique des activités nautiques à tous les âges de la vie.

Attentes et orientations pour les clubs

- Favoriser l'accueil des publics « sport santé bien être » :
 - Formation Educateur Sport Santé organisée par les Agences Régionales de la Santé.
 - Proposer une ou des offre(s) d'activité nautique « Santé bien-être » en prévention primaire à destination de personnes en bonne santé, dans un objectif de préservation ou d'amélioration du capital santé.
 - Proposer une ou des offre(s) d'activité nautique « Santé bien-être » en prévention secondaire ou tertiaire (à destination de personnes atteintes d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques), ou du sport sur ordonnance.
 - Développer une offre « sport santé bien être » voile en partenariat avec les [Maisons de Sport Santé](#).



Ethique et citoyenneté

Par Ethique et citoyenneté, il est attendu que les territoires et les structures affiliées mettent en œuvre des politiques et des actions qui valorisent l'ancrage du réseau de la FFVoile dans ses dimensions éducatives, sociales et solidaires.

Attentes et orientations pour les territoires

- Disposer d'un schéma territorial de déploiement éthique et citoyenneté en lien avec les attentes et orientations fixées aux clubs affiliés, avec stratégie, objectifs, indicateurs et plan d'actions à l'horizon 2024.
- Identifier un référent et une commission chargés de relayer la politique sport éthique et citoyenneté visant à corriger les inégalités sociales et territoriales.

Attentes et orientations pour les clubs

- Détecter et accompagner la jeunesse aux responsabilités :
 - Formation jeune dirigeant, arbitre, animateur, entraîneur, CQP IV.
- Contribuer à l'éducation et à l'insertion professionnelle :
 - Accueil des publics scolaire et universitaire (voile scolaire, périscolaire, universitaire, sports scolaire et universitaire).
 - Acculturation à l'environnement maritime et orientation professionnelle des publics éloignés de l'emploi issus des Quartiers Prioritaire de la Ville ou des Zones de Revitalisation Rurale.
- Amélioration de la vie associative
 - Sensibilisation des acteurs à la lutte contre les violences faites aux mineurs.
 - Sensibilisation des acteurs à la lutte contre les violences envers tous les publics.
 - Evolution de la gouvernance associative vers une gouvernance coopérative (SCIC).
 - Formation des bénévoles et des salariés au « mode projet ».



Calendrier prévisionnel

Actions	Dates / périodes	Modalités
Communication sur la campagne 2020 Projet Sportif Fédéral	3 février 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du PSF FFVoile par le Président au sein des Territoires. ○ Envoi du PSF FFVoile par email à l'ensemble du réseau.
Ouverture de la campagne PSF 2020	6 mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Envoi d'un email d'invitation à se connecter sur l'Espace Club pour accéder au « Guide Mode d'Emploi PSF FFVoile ». ○ Mise en ligne du « Guide Mode d'emploi PSF FFVoile » et de ses annexes.
Période d'inscription sur le Compte Asso	Ouverture le 25 mars	<ul style="list-style-type: none"> ○ Envoi d'un email d'invitation à se connecter sur le Compte Asso.
Diffusion de la Note de cadrage & Actualisation du Guide Mode d'Emploi (envoi d'une deuxième version)	25 mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Envoi d'un email d'invitation à se connecter sur l'Espace Club pour accéder à la note de cadrage ○ Mise en ligne de la note de cadrage et de ses annexes.
Ouverture du dépôt des dossiers PSF 2020 sur le Compte Asso	25 mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture du dépôt à 20h le 25/03
Fermeture du dépôt des dossiers sur le Compte Asso	25 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fermeture du dépôt à 12h le 25/04
Phase d'instruction administrative et technique des dossiers	Du 27 avril au 29 mai 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vérification de la recevabilité et de l'éligibilité des dossiers déposés. ○ Contact : psf@ffvoile.fr

Revue et approbation des dossiers par la commission d'attribution	Du 1 ^{er} au 26 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Commission mixte (FFVoile, MS, LIGUES, CDV, CLUBS) ○ Validation ou ajustements financiers à la suite des préconisations faites par la cellule technique
Synthèse et transmission de la proposition de répartition à l'Agence Nationale du Sport	Les 29 et 30 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ Commission mixte (FFVoile, MS, LIGUES, CDV, CLUBS) ○ Validation ou ajustements financiers à la suite des préconisations faites par la cellule technique
Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l'Agence Nationale du Sport	Eté et Automne 2020	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'envoi des notifications d'accord et de refus ainsi que le versement des subventions seront effectués par l'Agence Nationale du Sport.
Réalisation des évaluations des actions	Hiver 2021	<ul style="list-style-type: none"> ○ Si demande de renouvellement d'un cofinancement sur une action pluriannuelle : le bilan des actions N-1 devra être déposé au plus tard au moment du dépôt du nouveau dossier. CERFA 15059*01 ○ Si pas de renouvellement ou aucune nouvelle demande de cofinancement : la date limite pour rendre le rapport d'évaluation est fixée au 30 juin 2021. CERFA 15059*01
Date limite de dépôt des résultats des évaluations sur le Compte Asso.	30 juin 2021	



Stratégie fédérale en faveur de l'emploi

L'ex CNDS Emploi n'est pas concerné par cette campagne PSF FFVoile 2020. La gestion des crédits « emploi » et « apprentissage » de l'Agence Nationale du Sport relève des services déconcentrés de l'Etat en charge du sport à l'échelle des régions (DRJSCS ou assimilée).

Néanmoins, pour soutenir le Projet Fédéral et assurer une cohérence entre les différentes actions et dispositifs, le « Guide Mode d'Emploi PSF FFVoile » et cette note de cadrage seront transmis aux référents « emploi » de l'Agence dans les régions. Ces derniers croiseront les stratégies fédérales et demandes locales de financement en faveur de l'emploi.

Impact territoires :



Pour appuyer le déploiement du Projet Fédéral, la FFVoile encourage le déploiement d'un réseau d'Agent de développement au service des clubs. Les demandes de cofinancement pour l'emploi devront cibler cet objectif pour être financées.

Ce réseau d'agent aura pour fonction de fédérer le déploiement des projets portés par les structures affiliées qui répondront aux orientations et priorités fixés pour la campagne 2020 dont l'objet est de répondre aux objectifs structurants du Projet Fédéral en termes « d'Accessibilité et de Fidélisation ».



Impact structures affiliées :

Pour appuyer le déploiement du Projet Fédéral, la FFVoile encourage le soutien à l'emploi et à l'apprentissage de postes au sein des clubs visant à favoriser l'accessibilité et la fidélisation des pratiquants.

Les demandes de cofinancement pour l'emploi réalisées par les structures affiliées devront donc porter sur des postes dont la mission principale s'inscrit en adéquation avec les objectifs structurants du Projet Fédéral.



Foire Aux Questions

QUESTIONS	REponses
<p>Comment effectuer sa demande de cofinancement ?</p>	<p>Demande à réaliser via Le Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr</p> <p>Pour l'utilisation optimale du Compte Asso, il est conseillé d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome ou Firefox.</p> <p>Pour plus d'informations et vous aider dans votre démarche, vous pouvez consulter le manuel utilisateur « Le Compte Asso ».</p> <p>Seules les demandes de subvention réalisées via ce canal seront traitées.</p>
<p>Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?</p>	<p>Pour déposer un dossier de demande de subvention, le code régional correspondant à votre structure doit être <u>impérativement</u> saisi en début de procédure sur le Compte Asso afin que le dossier puisse parvenir à la FFVoile (et non pas auprès d'une autre fédération ou autre organisme).</p>
<p>Comment construire son dossier de demande de subvention ?</p>	<p>Un seul dossier par structure peut être déposé. Un dossier peut contenir plusieurs actions.</p> <p>L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis à la fédération via le Compte Asso.</p>
<p>Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention ?</p>	<p>Le nombre d'actions proposées doit être cohérent par rapport au total des moyens déjà acquis pour assurer leur mise en œuvre et atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs ciblés.</p>
<p>Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?</p>	<p>Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€ (seuil abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)</p>
<p>Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le numéro d'inscription au Répertoire National des Associations (RNA) • Le numéro SIRET de l'association • Un exemplaire des statuts • La liste des dirigeants. • Le rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale • Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos • Le bilan annuel financier du dernier exercice clos • Le budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours) • Le RIB de l'association lisible et récent • Le projet associatif de la structure • Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un • La fiche récapitulative – Campagne PSF 2020

<p>Comment transmettre la fiche récapitulative Campagne PSF 2020 ?</p>	<p>Afin d'évaluer votre dossier, la FFVoile (ainsi que les Ligues pour les demandes des clubs) s'appuiera notamment sur les informations transmises dans la fiche récapitulative Campagne PSF 2020 accessible dans l'Espace Club.</p> <p>Ce document doit obligatoirement être rempli par toute structure déposant un dossier puis enregistré, lors du dépôt du dossier, sur le Compte Asso.</p> <p>A l'étape 3 de la procédure, il est demandé de télécharger l'ensemble des Pièces Justificatives. La fiche doit être scannée et téléversée (icône en forme de nuage avec une flèche) dans les Documents spécifiques au dossier.</p>
<p>En cas de problèmes ou de questions relatives à la demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?</p>	<p>Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs.</p> <p>Les questions écrites seront à formuler par voie électronique et à envoyer à psf@ffvoile.fr</p> <p>Les ligues ont également un rôle d'accompagnement étant donné leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information relative à cette campagne PSF 2020 • Orientation sur des actions en lien avec les thématiques retenues dans le projet de ligue • Avis sur les dossiers déposés <p>Chaque Ligue a désigné un référent PSF pour vous aider dans vos démarches.</p>



Annexes

Accéder à l'ensemble des documents nécessaire pour vous aider à déposer votre demande de subvention en cliquant sur les liens ci-dessous (CTRL + clic) ou en accédant à votre Espace Club :

- ⇒ [Projet Sportif Fédéral FFVoile](#)
- ⇒ Manuel utilisateur Compte Asso (Document accessible sur l'Espace Club)
- ⇒ [Notice pour vous accompagner dans votre demande de cofinancement](#)
Ce formulaire permet de préparer la présentation de votre dossier au format de saisie sur le Compte Asso.
- ⇒ Codes subvention pour la campagne PSF FFVoile 2020 (Document accessible sur l'Espace Club)
- ⇒ Fiche récapitulative – Campagne PSF 2020 (Document accessible sur l'Espace Club)



Note au lecteur :

Certains documents inscrits en annexe comportent diverses illustrations à titre d'exemples afin d'accompagner le lecteur dans sa compréhension des actions à mener pour déposer sa demande de cofinancement. **Seul le « Guide Mode d'Emploi » ainsi que la présente « Note de Cadrage » feront foi en cas de litige. L'ensemble des éléments à fournir pour votre demande de soutien en cofinancement sont ceux qui y sont inscrits.**